



## Synthèse des observations du public prises en compte

### **Arrêté ministériel relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 21 novembre au 12 décembre 2013 inclus inclus sur le projet d'arrêté susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

#### *Nombre et nature des observations reçues :*

Quatre contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces quatre contributions :

- Une contribution est défavorable à la réforme entreprise
- Trois contributions sont « neutres ».

#### *Synthèse des modifications demandées :*

La plupart des contributions portaient sur l'amélioration nécessaire de l'outil informatique mentionné dans le projet de texte.

Aucune proposition de modification du projet n'a été formulée.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 16 avril 2014

*Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.*

Aucune observation ne sollicitait une modification du projet de texte